

PRODUCT LIRE ET COMPRENDRE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ AVANT DE MANIPULER OU DE DISPOSER DES PRODUITS

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

CODE FDS : PF-008 GRADE RÉGULIER
NOM CHIMIQUE : BILLES POLYMÉRIQUES, EXPANSIBLES
GRADE : Série RE
SYNONYME(S): PSE
UTILISATION PRÉVUE : Seulement pour la transformation industrielle, pour la production de plastiques mousses
DATE DE DIFFUSION : 2024/04/24
DATE D'IMPRESSION : 2024/04/24

INFORMATION DE LA COMPAGNIE

NexKemia Pétrochimie, Inc.
24 chemin Bellevue, Boîte postale 240
Mansonville, QC, J0E 1X0
Canada

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE – ASSISTANCE EN CAS D'URGENCE 24 HEURES

CANUTEC (CANADA) 613-996-6666

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE – ASSISTANCE GÉNÉRALE

Bureau-chef (lundi à vendredi) 7h30 /16h 450-292-3333
Courriel: info@nexkemia.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers classés

H228- Matières solides inflammables
H320-Irritation des yeux
H316-Légère irritation de la peau
H3335- Toxicité spécifique d'organe cible, exposition unique ; irritation des voies respiratoires-Catégorie 3
H336- Toxicité spécifique d'organe cible, exposition unique ; effets narcotiques-catégorie 3

Autres dangers

Une charge électrostatique peut être générée lors de la manipulation du produit
La surexposition à la poussière / vapeur / brume peut aggraver les conditions respiratoires existantes.

Élément de l'étiquette

DANGER

VAPEUR EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

AVERTISSEMENT

LA VAPEUR PEUT PROVOQUER UN INCENDIE

LA VAPEUR PEUT PROVOQUER DE LA SOMNOLENCE ET DES ÉTOURDISSEMENTS

LA VAPEUR PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU ET DES VOIES RESPIRATOIRES



Mises en garde

P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Interdiction de fumer

P235– Tenir le contenant bien fermé

P243 – Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques

P403 + P233 –Conserver dans un endroit bien ventilé et frais

P280- Porter l'EPI approprié (Équipement de protection individuelle)

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

LES CRITÈRES POUR L'ÉNUMÉRATION DES COMPOSANTS DANS LA SECTION SONT LES SUIVANTS : LES CARCINOGENES SONT INSCRITS LORSQUE PRÉSENTS À 0.1% OU PLUS ; DES COMPOSANTS QUI SONT AUTREMENT DANGEREUX SELON OSHA SONT INSCRITS LORSQUE PRÉSENTS À 1.0% OU PLUS ; LES COMPOSANTS NON-DANGEREUX SONT INSCRITS LORSQUE PRÉSENTS À 3% OU PLUS. CECI NE CONSISTE PAS D'UNE DIVULGATION COMPLÈTE DES COMPOSANTS. RÉFÉREZ-VOUS À LA SECTION 14 POUR CONNAÎTRE LES DROITS À L'INFORMATION APPLICABLES ET POUR D'AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

Produit et/ou composant(s) cancérigène selon :

OSHA___ CIRC___ NTP___ AUTRE___ SIMDUT___ AUCUN__X__

Composition :

Nom chimique :	Numéro CAS :	Limites d'exposition :	Portée en % :
Benzène, éthylenyl-, homopolymère (Nom commun : Polystyrène)	9003-53-6	N/A	<97
n-Pentane	109-66-0	600 ppm TWA ACGIH 1000 ppm TWA OSHA 750 ppm STEL OSHA 120 ppm MPT (Canada) 350 mg/m ³ MPT (Canada)	3 – 8
Isopentane	78-78-4	600 ppm TWA ACGIH	0 – 3

* Peut contenir des traces de styrène. Voir la section 11 pour plus d'informations.

4. PREMIERS SOINS

SI DANS LES YEUX :

Rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les particules plus grandes de l'œil comme on le ferait avec tout objet étranger. Consulter un médecin si l'irritation oculaire persiste ou si les particules sont difficiles à enlever de l'œil.

SI SUR LA PEAU :

Laver la peau avec beaucoup d'eau et du savon pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin si une irritation de la peau se développe ou persiste.

EN CAS D'INGESTION :

Si plus que plusieurs gorgées de cette substance sont ingérées, donner deux verres d'eau à la personne (16 oz.). Obtenir des soins médicaux.

EN CAS D'INHALATION :

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, dégager les voies respiratoires et de la personne, pratiquez la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, le personnel médical qualifié peut administrer de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Température d'inflammation - TAI (degrés C) :

260 (500 F) pour Pentane
471 (880 F) par ASTM D-1929 Polystyrène expansé

Point d'éclair (degrés C) :

-40 (-40 F) CC for Pentane

Limites d'inflammabilité % (inférieure-supérieure) :

Inférieure : 1.5 pour Pentane
Supérieure : 7.8 pour Pentane

Agents extincteurs recommandés et procédures spéciales :

L'eau peut être inefficace sur les flammes mais devrait être utilisée pour refroidir des contenants exposés au feu et assurer la protection des personnes qui tentent d'arrêter la fuite. Utilisez de l'eau pulvérisée, une poudre chimique, de la mousse ou du dioxyde de carbone pour éteindre les flammes.

Risques inhabituels ou d'explosion :

Danger ! Les matières extrêmement inflammables peuvent dégager des vapeurs qui parcourent de longues distances, enflamment et provoquent un retour de flamme. Les contenants peuvent exploser pendant un feu. Ne pas exposer à la chaleur, à des étincelles, aux flammes ou à d'autres sources d'ignition. Lors de la manipulation, utiliser des outils anti-étincelles, mettre à terre et lier tous les contenants.

Des mélanges explosifs air-vapeur peuvent se former. Le feu dégage une épaisse fumée noire et des gaz acides. Les décharges électrostatiques peuvent être une source d'inflammation due à des vapeurs de Pentane accumulées dépassant le L.E.L. (Limite inférieure d'explosivité) de 1,5% (15 000 ppm). Les vapeurs de Pentane peuvent être émis à partir de contenants nouvellement ouverts ou lorsque le produit est chauffé. Si allumé, il pourrait y avoir un taux très élevé de propagation de la flamme.

Équipement de protection spéciale pour les pompiers :

Porter des vêtements protecteurs complets et un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive.

"NE PAS FUMER – PAS D'ALLUMETTES – PAS DE BRIQUETS – NE PAS SOUDER"
Les règles doivent être appliquées.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE :

Procédures en cas de ruptures, fuites ou rejets accidentels :

Évitez la création de nuages de poussière. Placez dans des contenants appropriés pour l'élimination ou le recyclage. Évitez de respirer la poussière. Des respirateurs à adduction d'air devraient toujours être portés lorsque la concentration du contaminant dans l'air ou la concentration d'oxygène est inconnue. Autrement, il faut porter une protection respiratoire et d'autres équipements de protection individuelle selon le risque et le danger d'exposition. Portez des gants, des lunettes protectrices, et des vêtements de protection afin d'éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utilisez de la poudre à balayer ou aspirer pour le nettoyage. Ne pas balayer à sec ou utiliser des méthodes qui augmentent la poussière. Empêchez la pénétration dans les égouts et les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre en cas de :

Manipulation :

Utiliser des outils anti-étincelles. Le produit pourrait être à des températures et / ou pressions élevées. Soyez prudents lors de l'ouverture de purgeurs ou de points d'échantillonnage.

Stockage :

Mettre à terre et lier les contenants d'expédition, ligne de transfert et contenants de réception. Tenir loin de la chaleur, des étincelles, des flammes et d'autres sources d'ignition.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection (Type)

Protection des yeux :

Éviter tout contact avec les yeux. Les lunettes de protection doivent être portés. Ne pas porter de verres de contact.

Protection de la peau :

Les travailleurs doivent se laver la peau exposée plusieurs fois par jour avec de l'eau et du savon. Le port de gants de protection est recommandé. Les vêtements de travail souillés doivent être lavés ou nettoyés à sec après chaque exposition.

Protection respiratoire :

Les concentrations atmosphériques devraient être maintenues à des niveaux les plus bas possibles. Si de la vapeur, de la brume ou de la poussière est générée et la limite d'exposition professionnelle du produit est dépassée, utiliser de la purification d'air approuvée par NIOSH ou MSHA, ou un respirateur à adduction d'air après avoir déterminé la concentration du contaminant. Des respirateurs à adduction d'air devraient toujours être portés lorsque la concentration du contaminant dans l'air ou la concentration d'oxygène est inconnue.

Ventilation :

Utiliser un équipement anti-explosion pour maintenir une ventilation adéquate pour respecter les limites d'exposition professionnelle, le cas échéant (voir ci-dessous), éviter l'accumulation de mélanges explosifs air-gaz, et éviter des déplacements importants d'oxygène. Les niveaux d'oxygène devraient être d'au moins 19,5% dans des espaces clos ou dans d'autres zones de travail (valeur OSHA).

Limite d'exposition pour le produit au total :

Aucune limite n'est établie pour le produit ; référez-vous à la Section 3 pour les limites d'exposition des composantes.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :

Perles blanches à blanc cassé, solides

Odeur :

Légère odeur d'hydrocarbure

Point d'ébullition (degrés C) :

Non applicable.

Point de fusion/congélation (degrés C) :

Ramollit et se dilate > 75 C (170 F)

Densité (eau=1) :

En fonction de la masse volumique, le matériel peut flotter sur le dessus de l'eau.

pH :

Non-applicable

Pression de vapeur :

Négligeable

Viscosité :

Non-applicable

Teneur en COV :

Pas déterminé.

Densité de vapeur (Air=1) :

>1

Solubilité dans l'eau (%) :

< 0.1

Autre :

Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Ce matériel réagit violemment avec :

Air___ Eau___ Chaleur__X__ Oxydants forts__X__ Autres___ Aucuns d'eux___

Produits ont évolué lorsqu'ils sont exposés à la chaleur ou la combustion :

Possibilité de produits de décomposition thermique : gaz / vapeurs, des monomères, des oxydes, des hydrocarbures.

Polymérisations dangereuses :

NE SE PRODUISENT PAS

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

INFORMATION TOXICOLOGIQUE (DONNÉES DE TOXICOLOGIE ANIMALE)

Oral :

LD50 Considéré comme étant > 2.00 g/kg (rat) pratiquement non toxique

Inhalation :

Non-déterminé

Cutanée :

LD50 Considéré comme étant > 2.00 g/kg (lapin) pratiquement non toxique

INDEX DE L'IRRITATION, ESTIMATION DE L'IRRITATION (ESPÈCES)

Peau :

(Test de Draize) Considéré comme étant > .50 - 3.00 /8.0 (lapin) légèrement irritant

Yeux :

(Test de Draize) Considéré comme étant > 15.00 - 25.00 /110 (lapin) légèrement irritant

Sensibilisation :

Non-déterminé

Autre :

Le produit peut contenir des poussières ou des particules qui peuvent provoquer une irritation ou une abrasion oculaire.

Ce produit peut contenir du styrène résiduel. Les concentrations typiques sont inférieures à 0,1%. S'il vous plaît se référer aux spécifications d'achat des produits spécifiques pour obtenir des informations sur la teneur en styrène résiduel de ce produit.

Une exposition chronique (tout ou long de la durée de vie) au styrène a causé des tumeurs broncho alvéolaires (pulmonaires) chez les souris, mais pas chez les rats. La pertinence de ces tumeurs de poumon de souris de type cellulaire spécifique pour l'homme est inconnue. Des effets nasaux ont également été observés chez les rats et les souris exposés au styrène. Dans les études d'exposition subchronique, des expositions répétées de souris femelles au styrène ont entraîné une toxicité du foie, cependant, cet effet n'a pas été observé chez les rats.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Toxicité aquatique :

Non applicable.

Mobilité :

Non applicable.

Persistance and biodégradabilité :

Ce produit devrait persister dans l'environnement.

Potentiel de bioaccumulation :

Not applicable.

Remarques :

Obstruction des égouts et des cours d'eau ; poissons peuvent manger des perles et d'entraver leur tube digestif.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION :

Méthodes d'élimination des déchets :

Ce matériel doit être éliminé conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Remarques :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

14. INFORMATION DE TRANSPORT

TMD:

Nom d'expédition : Billes polymériques, expansibles
Classe de danger : 9
Numéro d'identification : UN 2211
Groupe d'emballage : III
Étiquette requise : Classe 9, avec des rayures verticales noires

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX :

SARA Titre III :

Section 302/304 Substances extrêmement dangereuses

Nom chimique	Numéro CAS	Portée en %	TPQ	RQ
Aucun.				

Section 311 Catégorisation dangereuse :

Aigue ☒ Chronique ☒ Feu ☒ Pression ☐ Réactive ☐ N/A ☐

Section 313 Produit chimique toxique

Nom chimique	Numéro CAS	Concentration
Aucun.		

CERCLA 102(a)/DOT Substances dangereuses :

Nom chimique	Numéro CAS	Portée en %	RQ
Aucun.			

RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX :

État des stocks TSCA :

Ce produit, ou ses composantes, sont énumérés sur, ou exemptés de la Loi relative au contrôle des substances toxiques (TSCA) Inventaire de substances chimiques. Par 40 CFR 723.250 exempté.

Classification SIMDUT :

B4, D2B



16. AUTRE INFORMATION

Date de diffusion : 2024/04/24.

Préparé par : Département technique de NexKemia Pétrochimie Inc.

L'information contenue dans cette fiche de données est prévue uniquement comme un guide pour la manipulation adéquate du produit par une personne dûment formée. Vous êtes encouragé et invité à d'informer ceux qui peuvent entrer en contact avec ces produits de l'information contenue dans le présent document. Les données concernent uniquement le produit spécifiquement désigné et n'a pas rapport avec l'utilisation du produit en combinaison avec tout autre matériel ou l'utilisation du produit dans tout processus.